

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 26

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir
M. Chauvette

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/076

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du Budget Principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/077

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de COULLONS

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Gienneses pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,

Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone d'activité de Coullons.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/078

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de GIEN – La Bosserie

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,

Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone d'activité de Gien – La Bosserie.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/079

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de POILLY-LEZ-GIEN

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,

Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone d'activité de Poilly.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/080

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de SAINT-GONDON

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,*

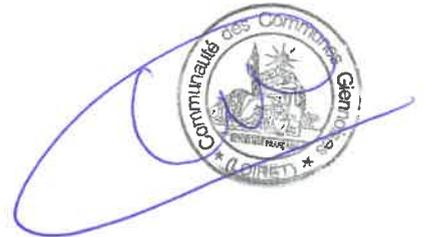
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone d'activité de Saint-Gondon.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/081

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement Collectif

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,*

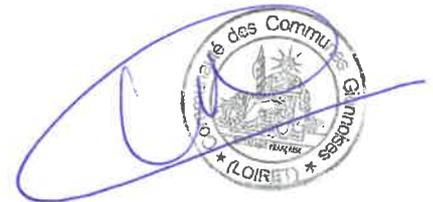
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement Collectif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023,

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/082

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement Individuel

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement Individuel.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby,
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/083

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 du budget Transport

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté des Communes Giennesoises.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le compte de gestion est consultable dès le 30 juin 2023 au service des finances (Centre Administratif, 3 chemin de Montfort – 45500 Gien).

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 7 juin 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRETE** le compte de gestion 2022 du budget Transport.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023